1005

PREFECTURE DE L'ISERE
25 OCT. 2019
SECTION COURRIER

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 21 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2019
PRESENTS :G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, FRESSON JJ, P.HERAUD, M.RAMUS
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, JM MAY(POUVOIR A JM QUINODOZ),A.PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI
Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

N° 71 /2019 OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CURE_ DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment actuel de la Cure est vacant depuis plusieurs années. Ce bâtiment emblèmatique pourrait être réhabilité pour y abriter des logements locatifs.
A cet effet, le conseil Municipal a consulté et retenu le cabinet d'architectes de Catherine PICHAT 33 Avenue Félix Viallet 38000 GRENOBLE afin d'élaborer un projet accompagné d'une évaluation.

Une première estimation du coût d'opération a été chiffrée à environ 528 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- APPROUVE le projet de réhabilitation du bâtiment de la Cure
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation afin de réaliser les travaux nécessaires
- SOLLICITE le concours financier de l'ensemble des partenaires potentiels et
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS :10	*CONTRE :0*	*ABSTENTIONS :0*	*POUR :10*

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/10/2019 /publié le
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 octobre 2019

1004

PREFECTURE DE L'ISERE
25 OCT. 2019
SECTION COURRIER

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 21 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2019
PRESENTS :G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, FRESSON JJ, P.HERAUD, M.RAMUS
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, JM MAY(POUVOIR A JM QUINODOZ),A.PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI
Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

N° 70 /2019 OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE- DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment actuel de l'Ecole Elémentaire datant du début du 20ème siècle est devenu peu fonctionnel et énergivore. Tout en conservant l'enveloppe du bâtiment actuel, il est envisageable d'augmenter le nombre de classes en intégrant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et en améliorant l'efficacité acoustique du bâtiment. A cet effet, le conseil Municipal a consulté et retenu le cabinet d'architectes APOIDEA de MEYLAN afin d'élaborer un projet accompagné d'une évaluation.
Une première estimation du coût d'opération (travaux (bâtiments et abords)) a été chiffrée à environ 1 600 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- APPROUVE le projet de réhabilitation du bâtiment de l'Ecole Elémentaire
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation afin de réaliser les travaux nécessaires
- SOLLICITE le concours financier de l'ensemble des partenaires potentiels et
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS :10	*CONTRE :0*	*ABSTENTIONS :0*	*POUR :10*

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/10/2019 /publié le
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 octobre 2019

1003

PREFECTURE DE L'ISERE
25 OCT. 2019
SECTION COURRIER 1

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 21 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2019
PRESENTS :G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, FRESSON JJ, P.HERAUD, M.RAMUS
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, JM MAY(POUVOIR A JM QUINODOZ),A.PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI
Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

N° 69 /2019 OBJET : FRAIS CONGRES DES MAIRES 2019 A PARIS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le 102ème Congrès des maires de France va se dérouler du 18 au 21 Novembre 2019 à Paris-Expo Porte de Versailles.

Au regard des thèmes abordés au Congrès, Mr le Maire sera accompagné d'élus, ainsi que de la Directrice Générale des Services de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la prise en charge des frais de déplacement, restauration, hébergement et participation au congrès pour les personnes concernées, à hauteur des frais réels sur justificatifs des dépenses.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS :10	*CONTRE :0*	*ABSTENTIONS :0*	*POUR :10*

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/10/2019 */publié le*
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 octobre 2019

1002

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 21 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2019
PRESENTS :G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, FRESSON JJ, P.HERAUD, M.RAMUS
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, JM MAY(POUVOIR A JM QUINODOZ),A.PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI
Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

N° 68 /2019 OBJET : TRAVAUX DE REFECTION D'ACCES ET D'ACCESSIBILITE D'UN PONTON AU BORD DE L'ETANG DES PERRIERES

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est important de procéder à des travaux de réparation et de mise en accessibilité d'un ponton situé au bord de l'étang communal des Perrières.
Des devis de travaux d'un montant total de 5579,76 € ont été établis.
Le Président de l'Association agréée de protection et de Pêche du Milieu Aquatique de VEUREY VOROIZE/NOYAREY informe le Maire qu'un financement du Monde de la Pêche (FNPF-FED DEP 38-AAPPMA) d'un montant de 3499,20 € peut être octroyé à son association dans ces circonstances.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de subventionnement avec l'AAPPMA qui précisera :

- que la Commune reste maître d'ouvrage des travaux en sa qualité de propriétaire de l'étang
- que l'AAPPMA s'engage à reverser la subvention d'un montant de 3499,20 € à la Commune de VEUREY VOROIZE quand elle l'aura perçue des organismes financeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE de réaliser les travaux nécessaires et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de subventionnement avec l'Association de pêche de VEUREY VOROIZE
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE

PREFECTURE DE L'ISERE
25 OCT. 2019
SECTION COURRIER 1

VOTANTS :10	*CONTRE :0*	*ABSTENTIONS :0*	*POUR :10*

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/10/2019 */publié le*
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 octobre 2019

1001

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 21 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2019
PRESENTS :G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, FRESSON JJ, P.HERAUD, M.RAMUS
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, JM MAY(POUVOIR A JM QUINODOZ),A.PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI
Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

N° 67 /2019 OBJET : ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN AU GRAND CHATELARD

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les engagements pris par le Conseil Municipal d'échanger avec Mr PERCONTE Ange une partie du chemin rural (d'une superficie de 521 m2) lorsqu'il aura été déclassé avec deux parcelles cadastrées section B N°242 p3 (d'une superficie de 227 M2) et B 242 p2 (d'une superficie de 321 M2) et situées au lieudit Le Grand Chatelard sur la Route de Montaud.

Cet échange facilitera à la fois le retournement des véhicules de ramassage des ordures ménagères en bout de parcours à la sortie du village et permettra aux piétons d'emprunter un passage de promenade à partir de la Route de Montaud.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE cet échange de parcelles avec Mr PERCONTE Ange
DEMANDE au Cabinet AGATE de TULLINS 38210 d'établir un plan de division correspondant
DIT que cet échange ne pourra être réalisé qu'à l'issue de l'enquête de déclassement d'une partie du chemin rural concerné
INDIQUE que les frais d'acte seront pris en charge par la Commune de VEUREY VOROIZE
AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte authentique de cet échange sans soulte qui sera passé en l'Etude DESKI JULLIARD 58 Cours Becquart Castelbon à 38500 VOIRON.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
Guy JULLIEN
Maire

VEUREY VOROIZE Isère

PREFECTURE DE L'ISERE
25 OCT. 2019
SECTION COURRIER 1

VOTANTS :10	*CONTRE :0*	*ABSTENTIONS :0*	*POUR :10*

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/10/2019 */publié le*
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 octobre 2019

1080

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 21 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2019
PRESENTS :G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, FRESSON JJ, P.HERAUD, M.RAMUS
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, JM MAY(POUVOIR A JM QUINODOZ),A.PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI
Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

N° 66 /2019 OBJET : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL AU LIEUDIT LE GRAND CHATELARD

Le Conseil municipal
Vu le code de la voirie routière (article l 141.3 et R 141.4 à R141.10)

DECIDE d'engager une procédure de déclassement d'une partie d'un chemin rural situé :
- au Grand Chatelard

DEMANDE au Cabinet AGATE de TULLINS 38210 de constituer le dossier d'enquête publique et les pièces afférentes.

CHARGE Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS :10	*CONTRE :0*	*ABSTENTIONS :0*	*POUR :10*

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/10/2019 */publié le*
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 octobre 2019

PREFECTURE DE L'ISERE
25 OCT. 2019
SECTION COURRIER 1

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 21 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2019
PRESENTS :G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, FRESSON JJ, P.HERAUD, M.RAMUS
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, JM MAY(POUVOIR A JM QUINODOZ),A.PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI
Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

N° 65 /2019 OBJET : COMPLEMENT DE TARIFICATION POUR LA REGIE DE LA BIBLIOTHEQUE (Cf délibération du 26/03/2007)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour compléter les tarifs à appliquer à la médiathèque Municipale ESPACE MICHEL BRUNEL dans le cadre de la régie de recettes.

Il s'agit de rajouter la vente du livre « Gardiens de mémoire » qui est vendu à 20 € l'unité (VINGTS EUROS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE de rajouter le tarif précisé ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère

VOTANTS :10	*CONTRE :0*	*ABSTENTIONS :0*	*POUR :10*

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/10/2019 /publié le
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 octobre 2019

PREFECTURE DE L'ISERE
25 OCT. 2019
SECTION COURRIER 1

PREFECTURE DE L'ISERE
25 OCT. 2019
SECTION COURRIER

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 21 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2019
PRESENTS :G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, FRESSON JJ, P.HERAUD, M.RAMUS
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, JM MAY(POUVOIR A JM QUINODOZ),A.PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI
Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

N° 64 /2019 OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CADRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cdg38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 01/01/2020, la Commune de VEUREY VOROIZE adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

X Lot 1 : Protection santé complémentaire

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
Modalités de la participation par agent :fixe montant en euros : *Agent : 25 €*
Conjoint : 10 €
Enfant(s) : 5 €

X Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
par agent : fixe soit 20 € pour les agents de catégorie A et 12 € pour les agents des autres catégories

Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées à la collectivité

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1er janvier 2020, renouvelable un an.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention d'adhésion au contrat groupe
- Autorise le Maire à signer les documents en résultant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS :10	*CONTRE :0*	*ABSTENTIONS :0*	*POUR :10*

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/10/2019 */publié le*
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 octobre 2019

PREFECTURE DE L'ISERE
25 OCT. 2019
SECTION COURRIER 1

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 21 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Octobre 2019
PRESENTS :G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, FRESSON JJ, P.HERAUD, M.RAMUS
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, JM MAY(POUVOIR A JM QUINODOZ),A.PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI
Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

N° 63 /2019 OBJET : METROPOLE : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ENTRETIEN DES MOBILIERS VOYAGEURS

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'exploitation des transports en commun de l'agglomération grenobloise, le SMTC est en charge de l'implantation et la gestion des mobiliers voyageurs sur les lignes de bus et de tramway situées sur son ressort territorial.

Le SMTC a confié à un prestataire la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'espaces publicitaires des mobiliers urbains accessoires au service des transports publics urbains.

L'implantation des mobiliers voyageurs entraîne pour les communes des charges particulières liées à l'alimentation électrique de ces mobiliers, au vidage des bornes de propreté, au nettoyage des sols et à leur déneigement.

Une convention relative aux mobiliers voyageurs est proposée pour régler les modalités techniques et de gestion des charges induites par ces mobiliers pour les communes.

La convention porte sur les consommations électriques des mobiliers voyageurs, le nettoyage des sols et le vidage des bornes de propreté, le déneigement des sols au droit des mobiliers voyageurs.

La convention sera conclue jusqu'au 30 juin 2031, afin de couvrir la durée de la concession passée par le SMTC avec son prestataire.
Les précédentes conventions relatives aux mobiliers voyageurs ayant été résiliées au 15 décembre 2017, elle règlera également la période intermédiaire.

Aux termes de la convention, la consommation électrique des mobiliers voyageurs sera prise en charge par le SMTC en application d'un montant forfaitaire par type de mobilier voyageurs, à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2019, le concessionnaire prenant en charge ces consommations à compter du 1er janvier 2020.

Par ailleurs, le SMTC prendra en charge les surcoûts relevant de la propreté urbaine liés à l'implantation des mobiliers voyageurs : nettoyage des sols et vidage des corbeilles de propreté, en application d'un montant forfaitaire par arrêt voyageur disposant d'un abri voyageur selon le niveau de fréquentation.

Enfin, le déneigement des sols au droit des mobiliers voyageurs, sera pris en charge par le SMTC, en fonction du nombre d'épisodes neigeux au cours de l'exercice, sur la base d'un état fourni par la commune et accepté par le SMTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes du modèle de convention type à signer avec Grenoble-Alpes Métropole telle qu'annexée à la présente délibération ;
- -Autorise Monsieur le Maire à mettre au point et à signer les conventions avec chacune des communes concernées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS :10	*CONTRE :0*	*ABSTENTIONS :0*	*POUR :10*

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 25/10/2019 /publié le
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 octobre 2019